

Règlement intérieur - Section Mercredi Loisirs

Toute inscription à cette activité signifie l'acceptation du présent règlement intérieur (complémentaire à celui global du club)

Merci de lire ce règlement avec votre enfant (particulièrement les points en bleu) afin de pouvoir en discuter avec lui et permettre une année dans les meilleures conditions !

1. Inscription :

L'inscription en Mercredi loisirs est possible tout au long de l'année, de la date d'inscription à la fin de la saison. Dans un souci de réservation des activités, en cas d'absence de l'adhérent, les parents s'engagent à nous prévenir par mail le plus rapidement possible. Pour des raisons sanitaires, nous demandons aux parents de ne pas emmener leurs enfants en cas de maladie ou de poux.

Les plannings des activités étant réalisés à l'avance, en cas de problème indépendant de notre volonté (fermeture du lieu, météo ou autre), nous nous engageons à trouver une activité de secours.

Aucune réclamation ou remboursement ne sera accepté.

2. La responsabilité des mineurs :

Les enfants sont pris en charge par le club à partir du moment où un des responsables du créneau horaire les a pris sous sa responsabilité.

Les parents doivent donc s'assurer que l'un d'eux est présent avant de les laisser au gymnase.

Lorsque la fin du créneau horaire est atteinte (18h), les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur autorisation parentale.

En cas d'urgence, le responsable pourra appeler les secours.

3. Tenue vestimentaire :

Nous conseillons une tenue sportive et des baskets afin d'être dans les meilleures conditions.

Lorsque certaines activités requièrent une tenue spéciale, vous en êtes informés par mail, nous vous demandons de la fournir à vos enfants (gants, chaussettes etc).

En dehors du gymnase les enfants sont habillés avec un vêtement du club, afin de les distinguer en tant que groupe ainsi que comportant un numéro de téléphone à appeler si jamais un enfant se perd.

L'enfant s'engage donc à ne jamais le retirer même lors des activités sauf accord des animateurs. Il possèdera aussi un sac fourni par le club à utiliser obligatoirement lors de l'activité (comportant nom + numéro de téléphone).

4. Les lieux, matériel et les équipements :

Chaque adhérent s'engage à respecter les lieux dans lesquels ils se rendent ainsi que le matériel prêté par l'association (chaises, foulards, ballons etc).

Toute dégradation volontaire sera facturée.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien emporter de précieux lors de sa venue.

Les enfants s'engagent à participer à l'installation et au rangement du matériel lors des jeux si nécessaire, ainsi que de nettoyer la zone de repas afin de rendre un gymnase propre.

5. L'état d'esprit du club :

L'ARMORIQUE est une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi chaque enfant s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres.

L'enfant s'engage à écouter et respecter les animateurs et leurs consignes. A l'intérieur du gymnase mais également lors des trajets dans la rue et en transport en commun afin de ne pas se mettre lui ou les autres en danger.

Tout enfant adoptant un comportement inapproprié se verra sanctionné.

6. Les affaires à amener :

Nous vous demandons de fournir à votre enfant goûter, bouteille d'eau et carte Navigo (gratuite pour les enfants parisiens).

Pour certaines activités hors de Paris, nous prenons le RER. Si votre enfant ne possède pas de Navigo mais des tickets, nous vous demandons de fournir le ticket spécial requis qui vous sera communiqué par mail (ou de l'argent liquide afin que nous l'achetions). En cas d'oubli, les tickets achetés par l'association vous seront facturés.

7. Les lieux et horaires :

L'accueil des enfants se fait au gymnase Alice Milliat de 13h à 13h30.

Le retour se fait à 18h au gymnase Alice Milliat. Du fait des activités se trouvant loin, nous pouvons parfois être un petit peu en retard (problèmes RATP ou autres) mais nous nous engageons à tenir au mieux les horaires.

8. Comportement lors des trajets

Les enfants s'engagent à respecter les consignes qui suivent, ainsi que tout autre consigne donnée par les animateurs.

Dans la rue :

- Être rangés deux par deux avec 2 chefs de rang qui écoutent les consignes et guident le groupe.
- Les enfants marchent côté mur et s'arrêtent à chaque passage piétons ou sortie de parking.
- Le rang doit être serré et les enfants ne doivent pas laisser de trous entre eux.
- Les enfants peuvent discuter mais doivent être concentrés lors de la traversée des rues.

Dans les transports :

- Se placer loin du quai (métro) ou trottoir (bus) et rester toujours côté mur.
- Laisser descendre avant de monter et ne pas se battre pour les places assises, qui sont en priorité pour les enfants les plus jeunes du groupe.
- Ne pas s'éloigner et ne pas s'enfoncer dans la rame (ils doivent rester à la même porte que les animateurs et le groupe).
- Se tenir obligatoirement à une barre.
- Interdiction de crier, les enfants se tiennent correctement et font attention aux autres usagers.
- Ils se tiennent prêts à descendre à la station précédente lors de l'annonce des animateurs, et en descendant se placent côté mur en rang afin d'être comptés le plus rapidement et efficacement possible.

Si l'enfant se perd dans le métro :

2 possibilités :

- Le groupe est descendu du métro mais pas l'enfant :

L'enfant descend à la station d'après, ne reste pas près du quai et va s'asseoir et attend l'animateur.

L'animateur prendra le métro suivant et ira le rejoindre. Si au bout de 2-3 métros l'enfant ne voit pas l'animateur, il va voir un adulte et lui montre le numéro de téléphone de l'association. L'enfant ne doit pas partir du quai seul.

- Le groupe est monté dans le métro mais pas l'enfant :

L'enfant ne reste pas près du quai et va s'asseoir et attend l'animateur. L'animateur fera demi-tour à la prochaine station et ira le rejoindre. Si au bout de 2-3 métros l'enfant ne voit pas l'animateur, il va voir un adulte et lui montre le numéro de téléphone de l'association. L'enfant ne doit pas partir du quai seul.